

Les «fleurs du souvenir» tolérées au bord des routes

Déposer des bouquets sur les lieux d'accidents se fait souvent. Morbide pour les uns, moyen de prévention pour les autres.

A Genève, les fleurs, vases ou autres croix déposés au bord de la route en souvenir d'une personne disparue ne manquent pas. On en trouve le long du pont Butin, au-dessus de l'autoroute A1 à Plan-les-Ouates ou encore sur la route du Bout-du-Monde en direction de Champel. Face à cette pratique, une question émerge: les fleurs peuvent-elles rester là indéfiniment?

Une pratique non réglementée

Les Mairies expliquent être de nature tolérante, tant que cela ne dérange pas la circulation. Certaines les laissent d'ailleurs dans l'espoir que cela puisse constituer un moyen de prévention. Mais apparemment, aucune directive ne réglemente la situation à ce jour. Toute personne qui le souhaite peut donc déposer librement des fleurs au bord de la route à la suite d'un accident. Enlever ces bouquets est une tâche dévolue à la Voirie, mais celle-ci ne le fait pas tant que ceux-ci sont renouvelés. «Si le bouquet est entretenu, il peut

rester plusieurs années», déclare Thierry Apothéloz, conseiller administratif de la commune de Vernier.

La «politique» pratiquée par la plupart des municipalités semble donc être de fermer les yeux. «Je n'oserais pas demander à la Voirie de les enlever», témoigne François Lance, délégué à la Sécurité de la commune de Lancy. Même si ce dernier s'interroge quant au fait de savoir si le lieu de recueillement n'est pas ailleurs finalement.

Un acte spontané

En tous les cas, il s'agit là d'un acte spontané réalisé par les familles ou amis des victimes. Il n'est pas le fait d'associations, contrairement à la France, où les automobilistes ont vu se dresser des silhouettes noires au bord des routes pour signaler l'endroit où une personne est décédée. «Ceci ne se fait pas en Suisse», explique Daniel Mennat, porte-parole du Bureau de prévention des accidents (BPA) basé à Berne. Avant d'ajouter: «Il faut être prudent avec ces mesures car cela peut être une distraction pour les automobilistes.» Aussi, «cela ne va pas forcément faire diminuer le nombre d'accidents», d'après RoadCross, une fondation



Hommage aux victimes. Le jardin suspendu trônait en hiver 2007 entre les communes de Plan-les-Ouates et Perly. (P. ALBOUY)

spécialisée dans la prévention routière.

«Ça devient morbide»

Le fait de déposer des fleurs est un phénomène assez répandu dans le canton. Au point que certaines personnes se plaignent: «Y en a marre de voir tous ces bouquets sur les routes, ça devient vraiment morbide», déclare un automobiliste qui emprunte le pont Butin tous les jours. La

question de l'attitude à adopter face à ce phénomène revient à chaque commune et cela n'est pas en discussion pour le moment. Toutefois, certains se demandent si ce lieu de mémoire pour les proches doit réellement consister en un lieu de mémoire pour tous. Alors que d'autres encouragent la pratique, espérant que cela puisse intimider les chauffards.

Virginie Zimmerli